



# Les principes de partenariat du réseau **D**'Information pour la **V**ie **A**ssociative jurassienne

## L'OBJET DU RESEAU

Après concertation des acteurs de la vie associative, est apparue la nécessité de faciliter l'accès des associations locales à l'offre associative. Le réseau DIVA propose donc la mise en place d'un réseau de structures ressources locales, pour **accueillir, informer les associations et les orienter vers les dispositifs ou les acteurs adéquats**.

Dans un esprit de mise en commun et de coordination, le réseau DIVA est l'articulation des acteurs qui ont (*ou qui souhaitent avoir*) une mission d'information sur la vie associative pour une montée en qualité et une communication forte et efficace.

Ce n'est pas une relation financière qui lie ses acteurs mais un **engagement réciproque de chacun**. Par cet engagement, ils participent de façon collective à la vie d'un réseau favorisant le développement harmonieux de la vie associative dans le Jura.

Différents partenaires sont impliqués dans la construction de ce projet, partenaires publics (services de l'État ou collectivités) comme les associations ressources du Jura.

Afin d'améliorer la qualité du service rendu par les structures membres du réseau, les raisons de cette fédération ont été identifiées par ses membres :

- Améliorer la qualité du soutien aux associations par un maillage des ressources et l'identification des forces d'information et d'accompagnement de chaque membre
- Renforcer la dynamique territoriale, d'un point de vue associatif et donc, à terme, d'un point de vue économique
- Être plus efficace et efficient en ayant recours au réseau

La motivation de chaque acteur impliqué dans le réseau DIVA est le facteur essentiel de réussite du projet. C'est pourquoi le projet de réseau DIVA est voulu comme un outil de co-construction en évolution permanente afin de s'adapter aux réalités associatives et aux attentes des acteurs qui le composent.

## L'ADHESION AU RESEAU

L'adhésion au réseau est ouverte à toute structure ayant (*ou souhaitant avoir*) dans leurs missions une fonction d'information sur la vie associative.

Chaque membre doit désigner une personne référente.

- **Les critères d'entrée**

La structure désirant devenir membre du réseau DIVA doit :

1. Être volontaire dans son inscription, active dans sa participation
2. Adhérer au présent document ;

3. Participer aux réunions de travail (2 par an) afin d'enrichir le socle de connaissances commun, de participer à l'interconnaissance et de construire les outils techniques communs. Une personne de l'équipe opérationnelle au moins de la structure doit participer aux réunions et relaiera le contenu des échanges en interne ;
4. Informer, orienter et conseiller les associations ;
5. Être ouverte à tou-te-s.

- **Les conditions de participation**

1. Chaque membre s'engage à informer de tout changement concernant la mise en œuvre de la fonction DIVA dans leur structure (changement de personne référent, d'horaires, de lieu,...) aux membres du réseau;
2. L'adhésion au présent document implique une participation, autant que de possible, aux initiatives prises par le réseau. Des manifestations peuvent être organisées tout au long de l'année pour créer des moments d'échanges. La participation aux échanges via mails ou le relais des informations liées à la vie associative, en département comme en région doit être facilitée ;
3. Chaque membre s'engage à communiquer sur sa mission DIVA et à utiliser les outils proposés.
4. Les objectifs propres de chacun des membres du réseau sont compris et respectés par l'ensemble. Les membres du réseau DIVA travaillent de ce fait en concertation et en subsidiarité.
5. La proximité de la réponse par rapport à la demande est valorisée, selon le principe du « point le plus proche de chez vous »
6. Les porteurs de projets et autres associations sont entendu-e-s et conseillé-e-s avec respect. Les membres du réseau s'engagent à adopter une confidentialité bienveillante. Ainsi, un cas sera porté à la connaissance d'autres membres du réseau après accord de la structure demandeuse et les informations sensibles ne seront traitées que dans le sens d'une réponse constructive au besoin.
7. Les membres du réseau sont conscient-e-s qu'une ambiance de travail conviviale facilite les échanges futurs, la co-construction d'actions au bénéfice du territoire et la confiance. La convivialité est le ciment du réseau.

- **Conditions de retrait du réseau**

La participation au réseau DIVA est volontaire. Toute structure désirant se retirer du réseau devra informer formellement les autres membres.

## L'APPORT DU RESEAU

Chaque membre bénéficiera :

1. D'une veille d'information entre ses membres ;
2. Des outils du réseau DIVA (annuaire des compétences, base des données de dispositifs d'accompagnement, une mailing-list, ...).
3. De formations continues (en fonction des demandes et besoins du réseau) ;
4. D'un relais des informations régionales.